

## **Les décisions**

- ▶ **Validation du compte - rendu du 4 juillet 2008**
- ▶ **Examen des postes vacants**
- ▶ **Présentation décret du PRES « université Lille Nord de France »**
- ▶ **DBM n°4**
- ▶ **Subvention VUC**
- ▶ **Convention avec la caisse des dépôts et consignations**
- ▶ **Modification budgétaire projet Interreg PRISTIMAT**
- ▶ **Projets Interreg**
- ▶ **Modalités d'attribution des indemnités de formation continue**
- ▶ **Désignation des représentants du CA au conseil d'administration de l'AIP**
- ▶ **Bilan social**
- ▶ **Questions diverses**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente donne aux conseillers une information concernant les inscriptions 2008/2009. Pour les primo - entrants, les chiffres sont satisfaisants car la baisse des effectifs lycéens dans l'arrondissement ne se fait pas trop ressentir (baisse de 1% des inscriptions au 19 septembre par rapport aux chiffres de l'année dernière). Il reste à suivre les effectifs en master ; l'établissement aura une vision plus précise en décembre.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Elle précise que le prochain conseil du 9 octobre sera consacré au contrat quadriennal 2010 - 2013 qui définira la politique de l'établissement (la formation, la recherche, la vie étudiante, les relations internationales, la politique documentaire et la gouvernance) pour les 4 années à venir.

Le prochain contrat rassemblera tous les moyens que l'Etat mettra à la disposition de l'établissement. Ce sera donc un contrat fondamental car il regroupera toute la masse salariale des personnels Etat, les dotations de fonctionnement sur 4 ans et les dotations sur projet.

Les établissements de la vague D seront les premiers à signer un contrat qui englobera tous les moyens.

Mme la Présidente précise que l'annexe financière qui sera présentée aux conseillers le 9 octobre portera uniquement sur les « projets ».

Le calendrier sera composé d'une phase d'évaluation par l'AERES entre le 15 octobre 2008 et fin juin 2009 et, dans un deuxième temps, d'une phase de concertation avec le ministère.

## ► **Compte rendu du 4 juillet 2008**

Remarque de M. Prévost : son nom apparaît 2 fois dans la liste des présents.  
La modification sera faite.

### **Vote à l'unanimité**

#### ► **Examen des postes vacants**

M. Bricout informe les conseillers que ce point devait être traité, sous réserve d'une circulaire de gestion qui n'est pas arrivée. Le point est donc retiré de l'ordre du jour.

#### ► **Projet de PRES « Université Lille Nord de France »**

Mme la Présidente rappelle aux conseillers que ce projet est initié depuis le début de l'année 2007. Il résulte de la volonté des universités régionales à travailler ensemble, il est à signaler que deux commissions du PRES, recherche et formation tout au long de la vie, fonctionnent déjà.

Les services juridiques du ministère ont étudié le projet présenté.

Madame la Présidente propose aux conseillers de reprendre le projet de décret article par article.

Elle rappelle que le PRES sera composé de 8 membres fondateurs et précise que le critère pour pouvoir être membre fondateur est d'être un organisme de formation et de recherche.

Mme la Présidente donne des explications sur le choix de l'intitulé du PRES voté par les membres fondateurs « Lille Nord de France » :

- le nom des grandes métropoles a été souvent utilisé dans les autres PRES ;

- il est plus évident pour les étrangers de situer le nord de la France.

Pour les équipes scientifiques de Valenciennes, la présence de l'INRETS, de l'ONERA et de l'INRIA est importante.

Mme la Présidente précise que pour la signature des productions scientifiques, l'établissement et le laboratoire de rattachement seront toujours présents.

Les Présidents des membres fondateurs souhaitent que le Président du PRES soit un Président en exercice mais le texte a été modifié par les services juridiques du Ministère.

Le nombre de représentants étudiants, personnels et enseignants dans le conseil d'administration est faible mais cela s'explique par le fait que se sont les étudiants, enseignants et personnels rattachés directement au PRES qui sont concernés.

Mme la Présidente prend l'exemple des personnels du pôle européen qui seront intégrés dans le PRES.

L'article 12 a été modifié. Initialement les fondateurs avaient souhaité qu'il y ait 2 commissions mais le ministère a trouvé que cela faisait référence aux CEVU et CS donc le PRES aura une seule commission avec 2 sous groupes.

Questions de M. Ali Mehmeti sur le sort des « personnels université » et sur l'évolution de la carte des formations.

Réponse de Mme la Présidente : il n'y aura pas à court terme, des « personnels université » qui iront au PRES.

En ce qui concerne la carte des formations, rien n'est figé car il ne faut pas oublier le projet d'université unique de Lille qui sera peut être un point fort des futurs contrats des universités lilloises.

Enfin, elle précise que le PRES fusion est une réalité, notamment à Strasbourg pour 2009.

En région Nord Pas de Calais, la situation est différente et plus complexe et pour ces raisons, les membres fondateurs n'ont pas souhaité de PRES de fusion.

Néanmoins, les universités régionales devront proposer une carte de formations rationalisée et fédérer leur politique de recherche. Mme la Présidente prend l'exemple des projets européens : aucune université en région n'a aujourd'hui la capacité de piloter un projet européen car il faut des experts financiers et juridiques et exercer un lobbying sur Bruxelles. La solution est donc de mutualiser les moyens et les compétences.

Elle ajoute que le PRES est un outil pour le développement de la recherche qui aidera à développer des projets communs. L'objectif est donc d'échanger et de travailler avec les autres universités pour mettre en place une évaluation des enseignements commune. Dans le cadre des formations co-habilitées, le système sera d'autant plus intéressant.

Question de M. Ali Mehmeti : est-il prévu des fonds pour recruter des vacataires pour aider les étudiants ?

Réponse de Mme la Présidente : le tutorat étudiant est utile mais il faut le distinguer du suivi pédagogique réalisé par l'enseignant. Dans le cadre du plan réussite en licence, il est prévu en L1 un enseignant référent pour 25 étudiants. Toutefois la logique de projets pour la réussite des étudiants est une possibilité pour obtenir de nouveaux moyens. Enfin, l'outil ENT sert également pour le dialogue enseignant/étudiant.

Question de M. Ezzedine : la date de démarrage du PRES est-elle annoncée?

Réponse de Mme la Présidente : en principe le décret pourrait paraître en novembre 2008 pour une création officielle au 1er janvier 2009.

Le texte est soumis au vote.

### **Vote à l'unanimité**

Les conseillers seront appelés à désigner les membres du conseil d'administration du PRES.

#### **► DBM n° 4**

Mme Decneut présente cette DBM n°4 qui concerne:

**- 902 ISTV :**

rattachement de 154 482 €

**- 903 FLLASH :**

rattachement de 12 840 €

**- 906 SCD :**

rattachement de 5 300 € et transfert de 2700 €

**- 908 FDEG :**

rattachement de 20 500 €

**- 911 AIP :**

prélèvement sur les réserves de : 129 740 €

**- 912 IAE :**

rattachement de 123 000 €

**- 913 ENSIAME :**

rattachement de 07 245,36 €

**- 914 Actions commerciales :**

rattachement de 34 184,05 €

**- 915 Recherche :**

rattachement de 278 759,80 € et 15 422,80 €

report de 21014,74€

transfert de 78000,95 €

**- 925 Services généraux :**

rattachement de 641 121,05 €

transfert de 75000 €

**- 923 FSMS :**

rattachement de 40 000 €

Remarque de M. Ourak : du personnel ISTV intervient sur des actions du LSC et il n'est pas tenu informé. Il déplore donc que les fonds soient totalement affectés au LSC. Il prendra contact avec le VP Recherche et la cellule valorisation –recherche.

**Vote à l'unanimité**

▶ **Subvention au VUC**

Le VUC complète les actions sportives proposées par l'université.

L'association demande une subvention de 21 000 € qui représente 6,5 % de son budget initial.

Le VUC s'engage à mieux coordonner et à optimiser l'offre d'activités et avec le SUAPS à respecter les installations sportives.

**Vote à l'unanimité**

▶ **Convention avec la caisse des dépôts et consignations**

Mme la Présidente présente le projet de convention qui a pour objet d'aider l'université à financer des projets, définis dans l'article 1 du projet de convention. Dans le cadre de la LRU, la caisse des dépôts et consignations s'est vue confier des missions supplémentaires comme subventionner les établissements d'enseignement supérieur. Le montant est de 200 000 euros par étude à hauteur de 80 %, les 20 % restant sont à la charge de l'établissement.

M. Bricout précise que le financement portera sur le projet de schéma directeur immobilier de l'établissement. Cette opportunité permettra à l'UVHC de faire le point sur l'état de son patrimoine immobilier (le dernier schéma directeur a été réalisé il y a 20 ans).

Les articles importants de la convention sont :

- l'article 2 sur la gouvernance du partenariat : la caisse des dépôts et consignations demande la création d'un comité d'échanges et de liaison.

- l'article 4 : une première enveloppe de 100 000 € a déjà été réservée.

**Vote à l'unanimité**

### ► **Modification budgétaire du projet Interreg PRISTIMAT**

Mme Leriche présente le projet qui porte sur un partenariat en recherche, innovation et supports techniques interregionaux en matériaux. Ce dernier devait commencer initialement en janvier 2008 mais il a été décalé au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Dans la nouvelle mouture, le budget a été modifié.

### **Vote à l'unanimité**

#### ► **Projets Interreg 4 pôle TICE : pôle transfrontalier de compétence et de développement des TIC du Hainaut franco-belge**

M. Bisiaux présente le projet qui a été refusé en juillet dernier. Il a donc été modifié principalement en terme de budget.

Mme la Présidente fait part de son inquiétude en ce qui concerne le financement futur des investissements informatiques compte tenu de la réorientation des fonds européens.

Sur le document remis aux conseillers, il y a une erreur sur la date de clôture du projet. Il faut lire le 30/09/2012.

### **Vote à l'unanimité**

#### ► **Modalités d'attribution des indemnités de formation continue**

M. Desprès informe les conseillers que dans un souci de cohérence, le document doit être présenté au préalable au comité de gestion du CEPPEP. Dans un second temps le conseil d'administration se prononcera.

Le point est donc reporté au prochain conseil.

#### ► **Désignation des représentants du CA au conseil d'administration de l'AIP**

Le réseau régional AIP PRIMECA a pour mission de mutualiser des plates - formes technologiques pour développer les formations.

M. Desprès explique que ce service inter - établissements dispose de statuts qui prévoit que le siège est à l'UVHC et que la présidence est assurée par la Présidente de l'UVHC. Au niveau de la gouvernance, il y a un directeur, un directeur adjoint et un conseil d'administration mais les mandats son arrivés à terme.

2 membres de l'UVHC doivent être désignés par le conseil d'administration pour remplacer MM. Verheyde et Willaeyts.

Mme la Présidente ne peut pas proposer de noms, c'est le conseil d'administration qui doit le faire. Il est précisé que ce sont l'ISTV et l'ENSIAME qui utilisent les équipements de l'AIP.

M. Desprès va se rapprocher des 2 directeurs de composantes concernées pour qu'ils proposent des représentants.

Lors d'un prochain Conseil, la proposition des 2 représentants sera soumise au vote.

## ► Bilan social

Le Bilan social avait été adressé aux conseillers en juin dernier, période de constitution du Comité Technique Paritaire. Le document a donc été présenté au CTP qui s'est réuni le 15 septembre dernier.

M. Bricout présente le volet « enseignants » et M. Desprès le volet « IATOSS »

Le CTP a demandé une présentation par CNU et un éclaircissement sur les primes enseignants. Il a également demandé à ce que le bilan social soit présenté sur plusieurs années pour voir l'évolution dans le temps.

Remarque M. Rutkowski sur le problème des emplois aidés qui engendre sur le terrain un manque de personnels. Il prend l'exemple du bâtiment de la catapulte qui n'est plus nettoyé.

Réponse de Mme la Présidente : sur les contrats aidés, l'université ne maîtrise pas le dispositif. La réflexion est en cours, il faut chiffrer le coût de solutions alternatives dont la prestation extérieure.

Remarque M. Rutkowski sur le ratio contractuels / fonctionnaires qui est de 1 sur 5 et quid de la possibilité de prendre des CDI dans le cadre de la loi LRU.

Réponse de Mme la Présidente : il y a 2 choses à prendre en compte :

- le CDI stabilise et permet d'avoir une vision à plus long terme des missions du personnel ;
- mais dans un CDI, l'université devra assumer le paiement du salaire pendant plus de 41 ans, c'est donc une charge lourde. Il faut que l'établissement ait les moyens financiers et une véritable politique de ressources humaines. Il faut donc une réflexion globale et une gestion prévisionnelle des missions et des évolutions de carrière.

Remarque M. Rutkowski : sur les départs en retraite prévisionnels des personnels IATOSS

Et ce que ce sera l'occasion de revoir l'organisation des services ?

Réponse de Mme la Présidente : Les départs en retraite toucheront toute l'université.

Par ailleurs, 2 directions sont en cours d'élaboration : la Direction des Affaires Financières et la Direction Maintenance Logistique. La réflexion se poursuit.

Lors de l'audit, il a été reproché à l'établissement l'absence de procédure écrite. Il faut donc initier une évolution en terme d'organisation, de méthode de travail et de fonctionnement.

## ► **Projet programme INTERREG 4 Carrefours Transfrontaliers du développement Durable en Hainaut**

M. Menet présente le projet qui concerne 2 opérateurs : l'interuniversitaire de Mons et l'UVHC. L'objectif est de donner aux étudiants une vue beaucoup plus large sur la société en valorisant le potentiel de complémentarité du hainaut belge et français. Cela se concrétisera par l'organisation de dix carrefours sur le thème du développement durable. Le premier se fera en octobre 2009.

## **Vote à l'unanimité**

## ► Questions diverses

M. Prévost s'interroge sur la campagne de communication initiée par le ministère et relative à l'échec des étudiants en première année.

Mme la Présidente concède que cette campagne ne véhicule pas d'image positive et qu'elle ne profite pas aux universités. Elle va remonter ce problème à la CPU.

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant, MM. Ali Mehmeti, Ezzedine et Ourak

Collège B

Mme Sforzin et M. Bonduelle, Garnier, Bellalij, Jenot et Li Crapi

Collège IATOSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Gorisse et Lavaure, Mlle Nobecourt

Membres de droit MM. Desprès et Warret

Membres invités Mme Decneut, et MM. Bricout et Prevost

Ont donné pouvoir

M. Millot à M. Ezzedine

M. Riquet à Mme Mairesse

M. Del Campo à M. Bellalij

M. Verraest à M. Gorisse

M. Puvros à Mme. Lancelle

Excusés

MM. Bocquet, Lauro, Sénéchal et Coutellier

Fait à Valenciennes, le 26 septembre 2008

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.